

Le Directeur

**Arrêté 2015 – 22**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université, notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence,


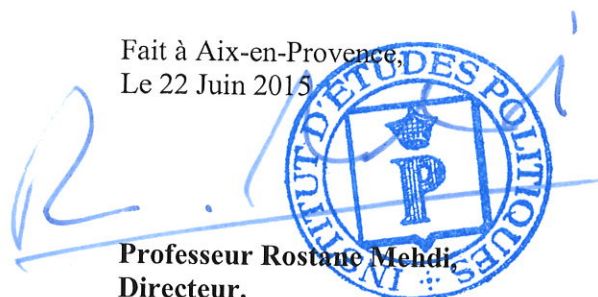
**DECIDE :**

Article 1 : Madame Patricia RIGAUD, Directrice Générale des Services, reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du Directeur, le Professeur Rostane MEHDI, tous actes, pièces, documents, mandats, décisions et autres, de nature individuelle, à caractère financier et comptable, à l'exception du budget de l'établissement et des décisions budgétaires modificatives.

Article 2 : Madame Patricia RIGAUD reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du Directeur, tous actes, pièces, documents, décisions et autres, de caractère individuel, relatifs au personnel administratif et de service en poste ou affecté à l'IEP, notamment en matière d'autorisation d'absence, d'affectation, de positions statutaires et d'avancement.

Article 3 : Le Secrétaire général de l'établissement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence,  
Le 22 Juin 2015



**Professeur Rostane Mehdi,  
Directeur.**